

Motion relative à l'adhésion de la commune d'Uccle au réseau "Villes Lumières" d'Amnesty International

Considérant que la commune d'Uccle a un rôle à jouer en matière de droits humains, directement sur son territoire et indirectement partout dans le monde grâce à son rayonnement;

Considérant qu'Amnesty International a inauguré le concept "Villes Lumières", un label décerné à une commune qui marque son engagement en faveur des droits humains;

Considérant que l'adhésion à ce label implique une sensibilisation dans les écoles de la commune;

Considérant que l'adhésion à ce label implique l'organisation d'une sensibilisation lors de la journée symbolique du 10 décembre;

Considérant que la commune d'Uccle souhaite apporter un soutien symbolique à différentes personnes dans le monde, dont les droits humains sont bafoués;

- 1) La commune rejoint le réseau "Villes Lumières" et marque son soutien indéfectible aux individus en danger de par le monde;
- 2) La commune garantit les droits inaliénables des individus sur son territoire et le respect de leur intégrité physique et intellectuelle;
- 3) L'Echevinat de l'Education et de l'Enseignement va développer les séances de sensibilisation à la citoyenneté auprès des écoliers, élèves de la commune;
- 4) La commune s'engage à soutenir prioritairement Hamid Babaei, étudiant iranien en Belgique, condamné en Iran pour avoir refusé d'espionner d'autres étudiants iraniens en Belgique, et les 43 étudiants mexicains d'Ayotzinapa, sur la disparition desquels toute la lumière doit être faite;
- 5) La commune adhère et défend les principes du réseau "Villes Lumières" d'Amnesty International, qui sont par ailleurs repris au Titre II de la Constitution belge.